

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 décembre 2014

---

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2014 À 2019 - (N° 2449)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 9

présenté par  
M. de Courson et M. Philippe Vigier

-----

**ARTICLE 5**

Après la troisième ligne du tableau, insérer la ligne suivante :

Taux de prélèvements obligatoires y compris crédits d'impôt	45,9	46,1	46	45,9
---	------	------	----	------

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin d'avoir une appréciation des objectifs d'évolution de la dépense publique et du taux de prélèvements obligatoires la plus complète possible, il est essentiel que figurent également les taux comprenant les crédits d'impôts.